



Fiche de données de sécurité - (Solution) Hex Buster™

Version : 1.1

Date d'émission : 15/11/2023

Date de révision : 26/06/2024

1. IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : (Solution) Hex Buster™

Numéro(s) de pièce : HB-1001 et HB-1002

1.2. Données relatives au fournisseur

Nom : Veteran Abatement Services, LLC

Adresse : 7370 Custer Road, Fruitland, ID83619

Heures : Lundi au vendredi 7 h à 17 h

Téléphone : 208 452-4534

Courriel : info@veteranabatement.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Mention générale de danger

N'est pas considéré comme un danger pour la santé selon la législation en vigueur.

2.2. Classement de la substance ou du mélange

Non dangereux en vertu de HAZCOM 2012 et du SIMDUT 2015.

2.3. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence.

Sans objet.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Aucun ingrédient dangereux

Concentration : > 90-99 %

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Conseil général : Si le moindre doute existe, ou lorsque les symptômes persistent, TOUJOURS obtenir des soins médicaux.

4.1.1. En cas d'inhalation

Peut causer une irritation transitoire des voies respiratoires à des niveaux d'exposition élevés. Transporter la personne touchée à l'extérieur. Si le rétablissement n'est pas rapide, obtenir des soins médicaux.

4.1.2. Contact avec la peau

Laver la zone touchée abondamment au savon et à l'eau.

4.1.3. Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau (pendant au moins 5 minutes) tout en soulevant les paupières. Obtenir des soins médicaux, continuer à rincer.



4.1.4. **Ingestion**

NE PAS FAIRE VOMIR. En cas de vomissement spontané, s'assurer que les vomissements peuvent s'écouler librement en raison du danger de suffocation. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau et donner beaucoup d'eau à boire (environ 500 ml), seulement quand la personne est consciente.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. **Agents extincteurs appropriés**

Utiliser un moyen d'extinction adapté au feu environnant ou à la cause de l'incendie.

5.2. **Dangers spécifiques du produit**

La combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres vapeurs ou gaz dangereux.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1. **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter des vêtements de protection appropriés.

6.2. **Précautions relatives à l'environnement**

Empêcher la contamination du sol, des égouts et des eaux de surface.

6.3. **Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage**

Aspirer ou nettoyer par voie humide et placer dans un récipient approprié, refermable et étiqueté, pour son élimination. Laver la zone avec de l'eau propre et du détergent, en respectant les exigences environnementales.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. **Précautions relatives à la sécurité de manutention**

S'assurer une bonne ventilation et une bonne extraction locale par aspiration dans le lieu de travail. Éviter de respirer les poussières.

7.2. **Durée de conservation**

Trois (3) ans à compter de la date d'expédition – tant que le produit est conservé dans un endroit propre et sec, à l'abri de la lumière directe.

7.3. **Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte des incompatibilités éventuelles**

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dans un récipient d'origine bien fermé.



8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Mesures de protection individuelle telles que les ÉPI (équipements de protection individuelle)

Yeux/visage

Utiliser un équipement de protection des yeux.

Corps

Utiliser des gants de protection.

Voies respiratoires

S'il n'est pas possible de contrôler les émissions de poussière en deçà des limites des normes d'exposition professionnelle, il est recommandé d'utiliser une protection approuvée contre la poussière jusqu'au niveau de protection P2.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Granules gris-blanc, granuleux, en vrac
Odeur	Sans objet
Inodore	Sans objet
pH	5-8
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	
MÉTHODE : Creuset ouvert	Au moins 188 °C (370 °F)
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (gaz/solide)	Sans objet
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité	Sans objet
Tension de vapeur	Environ zéro
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	0,86 Masse volumique apparente 13-20 lb/pi ³
Solubilité(s)	Dans l'eau : < 0,1 %
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Plage d'humidité	9-11 %
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Non disponible



10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Conditions à éviter

Éviter une exposition prolongée à la lumière

10.3. Matériaux incompatibles

Agents comburants

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Toxicité aiguë

11 900 mg/kg. Peut causer une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

11.1.2. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

L'ingestion chronique de fortes doses peut provoquer des troubles gastro-intestinaux, notamment des nausées, de la diarrhée et des effets urinaires.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Facilement biodégradable

12.2. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

13.1. Élimination du produit

Par l'intermédiaire d'un entrepreneur autorisé/autorisé en élimination des déchets, vers un site d'élimination des déchets approuvé, en respectant toutes les réglementations locales et nationales.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

14.1. DOT (États-Unis)

Non classé comme dangereux pour le transport

14.2. TMD (Canada)

Non classé comme dangereux pour le transport

14.3. IMDG

Non classé comme dangereux pour le transport

14.4. IATA

Non classé comme dangereux pour le transport

MATÉRIAU NON RÉGLEMENTÉ



15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange :

Aucun autre renseignement pertinent disponible.

15.2. SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) :

15.2.1. Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.2. Section 313 (liste de produits chimiques toxiques particuliers) :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.3. TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les composants ont la valeur ACTIF.

15.2.4. Polluants atmosphériques dangereux

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.5. Proposition 65 de la Californie :

Produits chimiques connus pour causer le cancer :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.6. Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour la reproduction chez les femmes :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.7. Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour la reproduction chez les hommes :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.8. Produits chimiques connus pour causer une toxicité pour le développement :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.9. Liste du Right-to-Know (droit de savoir) du New Jersey :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.10. Liste spéciale des substances dangereuses du New Jersey :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.11. Liste du Right-to-Know (droit de savoir) de la Pennsylvanie :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.12. Liste spéciale des substances dangereuses de la Pennsylvanie :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.13. Catégories cancérigènes :

EPA – Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) :

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

VLE (valeur limite d'exposition établie par l'ACGIH)

Aucun des ingrédients n'est inscrit.

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)



Aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2.14. Éléments d'étiquetage SGH :

Matériel non réglementé

15.2.15. Pictogrammes de danger :

Matériel non réglementé

15.2.16. Mention d'avertissement :

Matériel non réglementé

15.2.17. Mentions de danger :

Matériel non réglementé

15.3. Règlements nationaux :

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à la version en vigueur de la réglementation sur les substances dangereuses.

LIS/LES (Listes intérieure et extérieure des substances) – Canada :

Tous les ingrédients sont inscrits.

15.4. Évaluation de la sécurité chimique :

Non classé.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations/avis de non-responsabilité

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Rien dans les présentes ne sera considéré comme offrant une garantie, expresse ou tacite et ne donnera lieu à un rapport contractuel juridiquement contraignant. L'utilisateur assume la responsabilité d'établir l'applicabilité de ces renseignements et la pertinence du matériel ou du produit pour une fin donnée quelconque.